Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

2014-2015

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Jody Wilson-Raybould, C. P., députée,
Ministre de la Justice et procureure générale du Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par l'administrateur en chef du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, 2015

N° de catalogue J85-2F-PDF
ISSN 2369-5498

Le présent document est accessible sur le site Web du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs à l'adresse suivante : http://www.canada.ca/fr/service-canadien-appui-tribunaux-administratifs/index.html

Le présent document est disponible en médias substituts sur demande.

Table des matières

Message de l'administrateur en chef 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

- Profil de l'organisation 3
- Contexte organisationnel 4
- Dépenses réelles 9
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 10
- Tendances relatives aux dépenses du Ministère 12
- Dépenses par crédit voté 12

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 13

- Résultat stratégique : Services efficients et efficaces qui appuient les présidents et les membres des tribunaux dans l'exercice de leurs responsabilités statutaires et veillent à protéger leur indépendance de manière à promouvoir la confiance des Canadiens dans le système des tribunaux fédéraux 13
- Programme 1.1 : Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux 13
- Programme 1.2 : Services de greffe 14
- Programme 1.3 : Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux 16
- Services internes 17

Section III: Renseignements supplémentaires 19

- Faits saillants des états financiers 19
- États financiers 20
- Tableaux de renseignements supplémentaires 20
- Dépenses fiscales et évaluation 20

Section IV : Coordonnées de l'organisation 21

Annexe A : Rapports ministériels sur le rendement des tribunaux 23

Annexe B : Définitions 25

Notes de fin de document 29

Message de l'administrateur en chef

J'ai le grand plaisir de présenter le premier Rapport ministériel sur le rendement du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA).

Institué le 1er novembre 2014, lors de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs*, le SCDATA a comme mandat de fournir des services d'appui et des installations à onze tribunaux administratifs par l'entremise d'une seule organisation intégrée. Ces services d'appui comprennent des services spécialisés, des services de greffe et des services généraux.

La création du SCDATA cadre avec l'engagement continu du gouvernement à améliorer l'efficacité et l'efficience de son administration et de son fonctionnement. En regroupant la prestation de services d'appui à onze tribunaux administratifs, le gouvernement renforce sa capacité globale et modernise son fonctionnement pour mieux répondre aux besoins administratifs des tribunaux fédéraux et améliorer l'accès aux services de justice pour les Canadiens.

Le présent rapport décrit les principales réalisations du SCDATA depuis sa création le 1er novembre 2014 jusqu'au 31 mars 2015. Pendant cette période, le SCDATA s'est consacré à élaborer et à mettre en place des pratiques et des contrôles de gestion par l'établissement de structures de gouvernance, l'utilisation accrue de processus et de systèmes communs, la normalisation des processus liés aux services internes dans la mesure du possible, l'adoption de nouvelles technologies, et une meilleure utilisation des installations. Des plans stratégique et opérationnel provisoires ont été établis, qui serviront – une fois mis au point – à orienter l'organisation au fil de son évolution.

En collaboration avec les tribunaux qu'il sert, le SCDATA s'est efforcé d'établir de nouvelles relations de travail, de concevoir et de mettre en œuvre de nouveaux systèmes et processus avec un minimum de perturbations pour les tribunaux et les Canadiens. Les tribunaux ont conservé leur indépendance en matière de questions judiciaires et d'autres questions importantes.

Pour faciliter la consultation, les rapports ministériels sur le rendement pour 2014-2015 des tribunaux appuyés par le SCDATA sont annexés au présent rapport.

Je tiens à adresser tous mes remerciements aux employés du SCDATA ainsi qu'aux présidents et aux membres des tribunaux pour le professionnalisme et l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve quotidiennement dans l'exercice de leurs fonctions. Nos réalisations collectives ont permis d'améliorer l'accès à la justice pour les Canadiens tout en établissant une base solide sur laquelle s'appuiera le SCDATA pour tirer parti de ses futurs succès.

Marie-France Pelletier
Administrateur en chef

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre :	L'honorable Jody Wilson-Raybould, C.P., députée Ministre de la Justice et procureur général du Canada
Responsable de l'établissement :	Marie-France Pelletier, administrateur en chef
Portefeuille ministériel :	Ministère de la Justice
Instrument habilitant :	*Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs*[i]
Année de constitution ou de création :	2014

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le SCDATA est chargé de fournir à chaque tribunal administratif les services d'appui et installations dont il a besoin pour exercer ses attributions en conformité avec les lois et règles applicables.

Responsabilités

Le SCDATA a été créé avec l'entrée en vigueur, le 1er novembre 2014, de la *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs*. Le SCDATA fournit des services d'appui et des installations aux onze tribunaux administratifs fédéraux[1] par l'entremise d'une seule organisation intégrée.

Le SCDATA offre l'éventail complet de services d'appui et d'installations dont ont besoin les tribunaux pour s'acquitter de leurs obligations statutaires. Ces services comprennent des services d'appui spécialisés (p. ex., recherches et analyses, travaux juridiques et autres travaux liés à des cas particuliers), des services de greffe et des services généraux (p. ex., ressources humaines, services financiers, technologies de l'information, installations et communications).

[1] Commission de révision agricole du Canada, Conseil canadien des relations industrielles, Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, Tribunal canadien des droits de la personne, Tribunal canadien du commerce extérieur, Tribunal de la concurrence, Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles Canada, Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique, Tribunal des revendications particulières, Tribunal d'appel des transports du Canada et Tribunal de la sécurité sociale du Canada.

Résultat stratégique (RS) et architecture d'alignement des programmes (AAP)

Résultat stratégique : Services efficients et efficaces qui appuient les présidents et les membres des tribunaux dans l'exercice de leurs responsabilités statutaires et veillent à protéger leur indépendance de manière à promouvoir la confiance des Canadiens dans le système des tribunaux fédéraux.

Programme 1.1 : Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux
Programme 1.2 : Services du greffe
Programme 1.3 : Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux
Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
Veiller à l'efficacité des services de soutien	Nouveau	RS Programme1.1 Programme 1.2 Programme 1.3 Services internes

Sommaire des progrès

Cette priorité a été indiquée dans le premier Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016 du SCDATA. Les progrès relativement à cette priorité seront publiés dans le Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016 du SCDATA.

En prévision de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs*, les tribunaux ont travaillé en étroite collaboration avec leurs ministères de portefeuille respectifs, le ministère de la Justice et, s'il y avait lieu, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en ce qui a trait à des modifications aux lois habilitantes, aux règlements et aux règles des tribunaux, lesquelles modifications étaient nécessaires pour tenir compte de la création du SCDATA.

Un comité de direction et des groupes de travail fonctionnels se sont assurés que les plans de transition, les cadres stratégiques, les instruments de délégation et les systèmes étaient en place et que les rôles et les responsabilités étaient clairement définis afin d'assurer la continuité des services lors de l'entrée en scène du SCDATA le 1er novembre 2014.

À l'appui de cette priorité, des mesures importantes ont été prises pour établir des fonctions liées à la gestion intégrée et aux services internes. Plus précisément, une structure de gouvernance à

plusieurs niveaux a été élaborée et mise en place pour favoriser un processus décisionnel ouvert et transparent. Des plans stratégique et opérationnel provisoires, axés sur le regroupement et l'harmonisation des services internes (finances, ressources humaines, GI-TI, sécurité, etc.), ont été établis et leur mise en œuvre amorcée avec, à la clé, un minimum de perturbations pour le fonctionnement des tribunaux et les services offerts aux Canadiens.

Pendant cette période, les tribunaux ont continué de fonctionner avec un personnel spécialisé appelé à apporter un soutien direct à chacun des tribunaux sous la forme de services juridiques, de greffe et autres services spécialisés. Cela assure aux tribunaux le maintien de services de soutien liés à des cas particuliers, et aux Canadiens des services ininterrompus.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
Passer à des services internes complets et intégrés	Nouveau	RS Programme1.1 Programme 1.2 Programme 1.3 Services internes

Sommaire des progrès

Cette priorité a été indiquée dans le premier Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016 du SCDATA. Les progrès relativement à cette priorité seront publiés dans le Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016 du SCDATA.

Le SCDATA a réalisé des progrès relativement à cette priorité sous la forme des initiatives suivantes :

Regroupement des services internes

Le personnel et les ressources ont été regroupés sous la direction de chefs fonctionnels afin de faciliter la mise en œuvre de modèles, de politiques, de systèmes et de pratiques pour la prestation des services communs, d'accroître la viabilité et la continuité des services, et d'augmenter les possibilités de perfectionnement et d'avancement des employés. Des centres d'expertise sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la gestion des déplacements ont été mis en place pour répondre aux besoins des tribunaux et coordonner les exigences des politiques. Le personnel des services internes a été réinstallé dans des espaces de travail communs, favorisant ainsi une collaboration efficace et efficiente.

Systèmes et réseaux

Le soutien de l'infrastructure de la technologie de l'information (TI) des tribunaux est maintenu. Un système de gestion intégrée des finances et du matériel (SAP) a été mis en place le

1er mars 2015, regroupant les nombreux systèmes financiers des tribunaux dans une seule application. La planification visant un seul système d'information sur les ressources humaines (SIRH) a été amorcée.

Politiques et processus

Les instruments de politique essentiels (cadres, politiques, processus) ont été élaborés et mis en œuvre pour appuyer la planification et la gestion budgétaire intégrées, et la gestion de la dotation et du rendement. Ces instruments comprennent la Directive sur la passation de marchés d'acquisition de biens et de services et l'Instrument de délégation des pouvoirs de gestion des ressources humaines.

L'élaboration d'autres instruments de politique a été amorcée et se poursuit, entre autres, les contrôles internes, les cadres de gestion du matériel et les structures de sécurité, les procédures de gestion normalisées concernant les dépenses, les déplacements et les recettes.

Analyse des risques

Principaux risques

Il est à noter que ces principaux risques ont été signalés initialement dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016 du SCDATA.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Capacité de gérer les augmentations du volume de travail qui compromettent la capacité du SCDATA à fournir aux tribunaux le niveau d'appui dont ils ont besoin pour remplir leur mandat	Des stratégies sont établies afin d'aider les tribunaux devant composer avec des charges de travail plus élevées que prévu. La planification du budget et les allocations font l'objet d'un contrôle rigoureux pour réaffecter correctement les ressources, s'il y a lieu. Les nouvelles tendances font l'objet d'un suivi pour déterminer leur impact potentiel sur les charges de travail. Les modifications législatives font l'objet d'un suivi pour en évaluer les incidences sur les ressources du SCDATA.	RS Programme1.1 Programme 1.2

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Capacité de répondre à des attentes supérieures en matière de responsabilisation organisationnelle (p. ex. production de rapports, sécurité, approvisionnement)	Une stratégie de gestion des ressources humaines est en cours d'élaboration pour appuyer les priorités stratégiques de l'organisation et faire en sorte que le SCDATA possède les ressources nécessaires à la réalisation de son mandat. Un examen des activités orientera cette stratégie, qui comprendra des plans de formation et de mobilisation des employés.	RS Programme1.1 Programme 1.2
Effets négatifs du changement.	La haute direction favorise une culture de leadership à tous les échelons afin de faciliter la gestion des impacts du changement dans l'organisation. Un réseau d'agents de changement et une équipe de transformation opérationnelle ont été établis pour aider à évaluer les impacts du changement et à adopter une approche de gestion du changement pour les grandes initiatives. Le SCDATA a mis en place une structure de gouvernance qui sollicite des conseils sur les initiatives organisationnelles majeures et qui appuie une culture d'ouverture, de transparence et d'engagement.	RS
Absence de cadre de gestion intégrée de la sécurité et des urgences	Le SCDATA évalue sa capacité à réagir aux risques liés à la gestion de la sécurité et des situations d'urgence et renforce sa capacité, au besoin. Un plan de sécurité intégré sera élaboré qui tiendra compte des exigences de conformité en matière de sécurité matérielle et de sécurité de l'information.	RS Programme 1.1 Programme 1.2

Dépenses réelles

Comme la création du SCDATA remonte au 1er novembre 2014, il n'existe pas de données pour la période 2012-2014. De plus, les données du Budget principal des dépenses et des dépenses prévues pour 2014-2015 sont inexistantes, l'établissement du SCDATA étant postérieur à l'achèvement de ces processus.

Ressources financières budgétaires[1] (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales disponibles 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
0	0	32 342 091	26 737 475	26 737 475

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
0	238	238[2]

[1] Les *Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015* et les *Dépenses réelles* visent la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015.

[2] Comme la création du SCDATA remonte au 1er novembre 2014, les données sur les ressources humaines (ETP) couvrent la période s'étendant du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015.

Sommaire du rendement budgétaire pour le résultat stratégique et les programmes (en dollars)[1]

Résultat stratégique, programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales disponibles 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013
Résultat stratégique : Services efficients et efficaces qui appuient les présidents et les membres des tribunaux dans l'exercice de leurs responsabilités statutaires et veillent à protéger leur indépendance de manière à promouvoir la confiance des Canadiens dans le système des tribunaux fédéraux.								
Programme 1.1 : Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux	0	0	30 648 786	29 678 010	9 763 145	7 845 015	0	0
Programme 1.2 : Services du greffe	0	0	11 002 128	10 653 644	4 621 697	3 786 373	0	0
Programme 1.3 : Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux	0	0	22 004 256	21 307 289	6 158 966	4 888 986	0	0
Total partiel	0	0	63 655 170	61 638 943	20 543 808	16 520 374	0	0
Total partiel Services internes	0	0	14 931 460	14 458 517	11 798 283	10 217 101	0	0
Total	0	0	78 586 630	76 097 460	32 342 091	26 737 475	0	0

[1] Les dépenses prévues pour les prochaines années comprennent une estimation de 18 M$ pour l'autorisation de crédits nets du SCDATA afin de couvrir les coûts des cotisations au Régime de pensions du Canada et au fonds de l'assurance-emploi. La diminution des dépenses prévues pour 2016-2017 tient compte de l'élimination possible de programmes financés par le SCDATA. Les autorisations totales disponibles et les montants des dépenses réelles pour 2014-2015 excluent les recettes de 9 477 811$ affectées aux dépenses.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2014-2015 avec le cadre pangouvernemental[ii] (en dollars)[1]

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2014-20151
Services efficients et efficaces qui appuient les présidents et les membres des tribunaux dans l'exercice de leurs responsabilités statutaires et veillent à protéger leur indépendance de manière à promouvoir la confiance des Canadiens dans le système des tribunaux fédéraux.	1.1 : Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux	Affaires gouvernementales	Activités gouvernementales bien gérées et efficaces	7 845 015
	1.2 : Services du greffe	Affaires gouvernementales	Activités gouvernementales bien gérées et efficaces	3 786 373
	1.3 : Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux	Affaires gouvernementales	Activités gouvernementales bien gérées et efficaces	4 888 986

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)[2]

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires gouvernementales	0	16 520 374

[1] Les *Dépenses réelles 2014-2015* visent la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015.

[2] Les *Dépenses réelles 2014-2015* visent la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015.

Tendances relatives aux dépenses du ministère

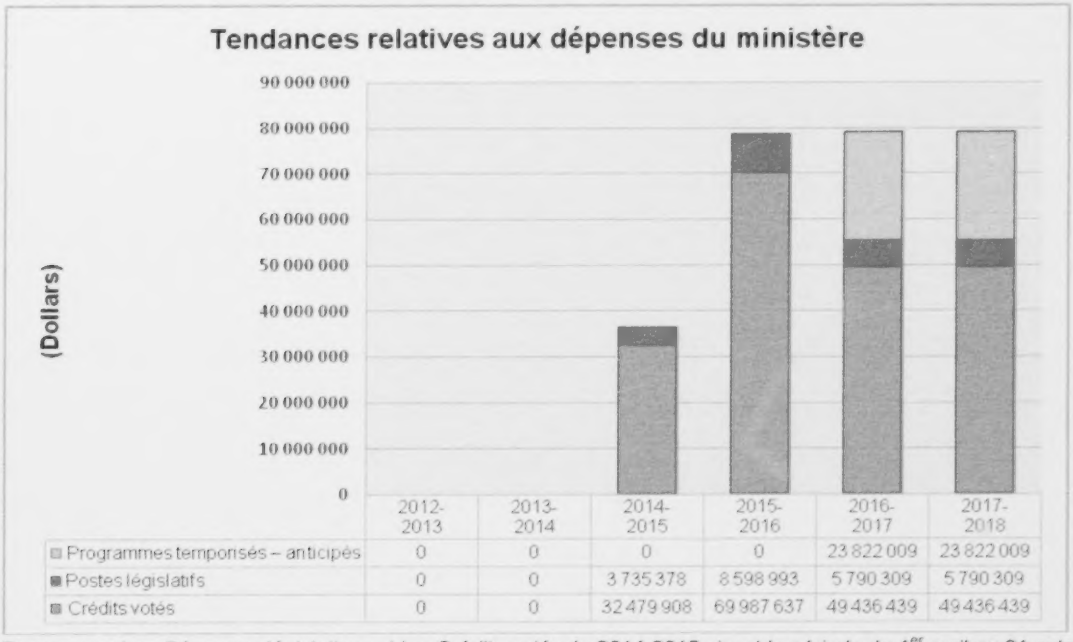

Remarque : Les *Dépenses législatives* et les *Crédits votés* de 2014-2015 visent la période du 1er avril au 31 octobre.

* Le SCDATA collaborera avec les organismes centraux afin de renouveler le financement (totalisant 23,8 M$) qui est censé être éliminé pour l'exercice 2016-2017, et qui est affecté aux activités du Tribunal de la sécurité sociale et du Tribunal des revendications particulières.

	Dépenses de fonctionnement	Régime d'avantages sociaux des employés	Total partiel des dépenses de fonctionnement	Recettes nettes en vertu d'un crédit	Montant total net
Tribunal des revendications particulières	2 762 759	167 418	2 930 177	0	2 930 177
Tribunal de la sécurité sociale	17 711 720	3 180 112	20 891 832	(17 690 600)	3 201 232
Total	**20 474 479**	**3 347 530**	**23 822 009**	**(17 690 600)**	**6 131 409**

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des dépenses votées et des dépenses législatives du SCDATA, prière de consulter les *Comptes publics du Canada 2015*[iii] sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Services efficients et efficaces qui appuient les présidents et les membres des tribunaux dans l'exercice de leurs responsabilités statutaires et veillent à protéger leur indépendance de manière à promouvoir la confiance des Canadiens dans le système des tribunaux fédéraux.

Programme 1.1 : Services d'appui spécialisés et experts aux tribunaux

Description

Le programme des Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux offre un soutien et des conseils en matière de recherche, d'analyse et de rédaction ainsi que d'autres services de soutien, y compris des services d'enquête et de médiation, pour aider les tribunaux à s'acquitter de leurs responsabilités statutaires. Ces services sont fournis par les employés du SCDATA tels que des conseillers juridiques, des spécialistes de secteurs d'activités, des assistants auprès des tribunaux et du personnel de recherche.

Ressources financières budgétaires (en dollars)[1]

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales disponibles 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
0	0	9 763 145	7 845 015	7 845 015

Ressources humaines (ETP)[2]

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
0	93	93

Remarque : Les *Dépenses réelles 2014-2015* visent la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015.

[1] Les *Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015* et les *Dépenses réelles 2014-2015* visent la période du 1er novembre 1 au 31 mars 2015.

[2] Les *Dépenses réelles 2014-2015* visent la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les membres des tribunaux ont les conseils et l'appui nécessaires pour accomplir leurs fonctions et remplir leurs mandats.	L'appui fourni permet aux tribunaux d'atteindre leurs mesures de rendement établies comme il est indiqué dans leurs rapports annuels respectifs.	À déterminer	Résultats à communiquer après le 31 mars 2016.

Analyse du rendement et leçons retenues

Cet indicateur de rendement a été décrit dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016 du SCDATA. Les résultats seront communiqués dans le Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016 du SCDATA.

Programme 1.2 : Services du greffe

Description

Le programme des Services du greffe offre des services du greffe à l'appui des tribunaux. Le programme travaille en étroite collaboration avec les présidents et les membres des tribunaux pour veiller à ce que les affaires portées devant les tribunaux soient entendues et réglées avec célérité et de manière juste, impartiale et efficace, en conformité avec les obligations statutaires. Les services offerts comprennent : traiter les documents des tribunaux, tenir et protéger les dossiers des tribunaux; informer le public des procédures des tribunaux; participer à l'établissement du calendrier et au déroulement des audiences et appuyer la communication des décisions des tribunaux aux parties et au public. Le programme des Services du greffe est également responsable de l'élaboration des normes de services et de la surveillance, à ce titre, de l'évaluation du rendement des différentes fonctions du greffe et de la mise en œuvre des améliorations requises.

Ressources financières budgétaires (en dollars)[1]

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales disponibles 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
0	0	4 621 697	3 786 373	3 786 373

Ressources humaines (ETP)[2]

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
0	33	33

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les tribunaux ont des dossiers exacts et complets sur lesquels fonder leurs décisions, et le public est correctement informé des processus, de la procédure et des décisions des tribunaux.	L'appui fourni permet aux tribunaux d'atteindre leurs mesures de rendement établies comme il est indiqué dans leurs rapports annuels respectifs.	À déterminer	Résultats à communiquer après le 31 mars 2016.

Analyse du rendement et leçons retenues

Cet indicateur de rendement a été décrit dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016 du SCDATA. Les résultats seront communiqués dans le Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016 du SCDATA.

[1] Les *Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015* et les *Dépenses réelles 2014-2015* visent la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015.

[2] Les *Dépenses réelles 2014-2015* visent la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015.

Programme 1.3 : Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux

Description

Le programme gère les crédits alloués pour le versement du salaire des présidents et des membres des tribunaux et de toute autre forme de rémunération prévue dans la loi habilitante des tribunaux et les décrets.

Ressources financières budgétaires (en dollars)[1]

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales disponibles 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
0	0	6 158 966	4 888 986	4 888 986

Ressources humaines (ETP)[2]

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
0	67	67

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Paiement exact des salaires et des autres indemnités.	Taux d'erreur sur les paiements	Moins de 2 %	Résultats à communiquer après le 31 mars 2016.

[1] Les *Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015* et les *Dépenses réelles 2014-2015* visent la période du 1er novembre 1 2014 au 31 mars 2015.

[2] Les *Dépenses réelles 2014-2015* visent la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015.

Analyse du rendement et leçons retenues

Cet indicateur de rendement a été décrit dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016 du SCDATA. Les résultats seront communiqués dans le Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016 du SCDATA.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)[1]

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales disponibles 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
0	0	11 798 283	10 217 101	10 217 101

Ressources humaines (ETP)[2]

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
0	45	45

[1] Les *Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015* et les *Dépenses réelles 2014-2015* visent la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015.

[2] Les *Dépenses réelles 2014-2015* visent la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les services internes sont disponibles au besoin.	Les normes de service seront établies en consultation avec les clients.	Négocier avec succès dix normes de service à l'échelle de l'organisation.	Résultats à communiquer après le 31 mars 2016.
La gestion et les contrôles des finances sont en place et conformes à la *Loi fédérale sur la responsabilité* et aux politiques sur l'utilisation des ressources.	Les prévisions de dépenses sont exactes et ponctuelles.	Les prévisions en fin d'exercice sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % des résultats réels.	Résultats à communiquer après le 31 mars 2016.
Les employés comprennent clairement les rôles et les responsabilités.	Tous les membres du personnel ont une entente de rendement et un plan d'apprentissage personnel.	Taux d'achèvement de 90 % des ententes de rendement pour 2015-2016.	Résultats à communiquer après le 31 mars 2016.

Analyse du rendement et leçons retenues

Cet indicateur de rendement a été décrit dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016 du SCDATA. Les résultats seront communiqués dans le Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016 du SCDATA.

Section III: Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité)
Pour la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats attendus 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
Total des charges	0	42 290 930	0	42 290 930	42 290 930
Total des revenus	0	11 327 707	0	11 327 707	11 327 707
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	0	30 963 223	0	30 963 223	30 963 223

État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	2014-2015	2013-2014	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total des passifs nets	12 658 346	0	12 658 346
Total des actifs financiers nets	15 886 099	0	15 886 099
Dette nette du ministère	(3 227 753)	0	(3 227 753)
Total des actifs non financiers	4 979 597	0	4 979 597
Situation financière nette du ministère	8 207 350	0	8 207 350

États financiers

Les états financiers peuvent être consultés sur le site Web du SCDATA[iv].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du présent rapport sont disponibles sur le site Web du SCDATA[v].

- Stratégie ministérielle de développement durable[vi]

Dépenses fiscales et évaluation

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée Dépenses fiscales du gouvernement du Canada[vii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
90, rue Sparks, bureau 600
Ottawa ON K1P 5B4
Canada
Téléphone : 613-954-0860
Télécopieur : 613-957-3170
Site Web : http://www.canada.ca/fr/service-canadien-appui-tribunaux-administratifs/index.html[viii]

Annexe A : Rapports ministériels sur le rendement des tribunaux

En vertu de la *Loi sur le service canadien d'appui aux tribunaux administratifs*, toutes les ressources humaines et financières des onze tribunaux sont transférées au SCDATA en date du 1er novembre 2014, jour de la création de cet organisme.

Les tribunaux clients du SCDATA ont préparé leur dernier RMR pour évaluer leur rendement par rapport aux objectifs indiqués dans leurs Rapports sur les plans et les priorités 2014-2015 respectifs pour la période s'étendant du 1er avril au 31 octobre 2014. Ces rapports peuvent être consultés sur les sites Web des tribunaux.

Annexe B : Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) **:** Exposé des choix stratégiques, qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes, qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporarisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des

plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens, qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) **:** Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-1.5/

ii Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

iii Comptes publics du Canada 2015, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

iv Les états financiers, http://www.canada.ca/fr/service-canadien-appui-tribunaux-administratifs/rapports.html

v *Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs*, http://www.canada.ca/fr/gouv/min/scdata/index.html

vi *Stratégie ministérielle de développement durable*, http://www.canada.ca/fr/service-canadien-appui-tribunaux-administratifs/transparence/strategieministerielle.html

vii Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

viii SCDATA, http://www.canada.ca/fr/service-canadien-appui-tribunaux-administratifs/index.html